



## Heures supplémentaires non payées.

Par **HBB**, le **25/09/2008** à **15:07**

Bonjour, voila mon problème :

Durant l'été j'ai effectué un remplacement d'un mois pour financer mes études. Mon employeur m'a transmis le contrat au 3/4 du mois antidaté ( ce qui déjà me paraissait bizarre et dangereux) puis mon chèque à la fin du mois. Le problème est que j'ai effectué 214 heures mensuelles et sur mon bulletin de salaire je ne vois aucune rubrique indiquant heures supplémentaires. Mon employeur s'est contenté d'indiquer prime et total d heures travaillées:151.67 ( réglementaires). Je ne lui ai pas renvoyé mon contrat car il y est indiqué que je travaille du lundi au samedi inclus pour un total d heures de 151.67 par mois et que mes heures complémentaires ( alors que je ne travail pas a temps partiel) ne doivent pas excéder le 10eme du nombre d heures hebdo. Alors je ne sais plus quoi faire car j'ai signé mon contrat mais je ne lui ai pas renvoyé car je crains que cette clause ne fasse tomber à l'eau mon droit aux heures supplémentaires ( qui étaient de 15 heures par semaine) et donc à un exonération d'impôts.

J'espère recevoir un retour rapide de votre part et vous remercie par avance de votre attention.